



Exigences de conformité IPF/SEOS Partie I Cultivateurs/Producteurs

La 1^{ère} partie des normes IPF/SEOS incluent les normes spécifiques qui doivent être appliquées pour être en conformité avec les normes IPF/SEOS

Cultivateur

Chaîne de traçabilité

- A) Les producteurs fournissent une liste de toutes les matières premières provenant d'autres fermes qui doivent également être conformes aux normes IPF/SEOS
- B) Dates de récolte
- C) Déclaration d'utilisation des semences, plants, boutures non OGM

Déclaration d'environnement sécuritaire

Déclaration de lutte antiparasitaire intégrée qui comprend l'interdiction des pesticides synthétiques et intègre l'utilisation des abeilles

Déclaration de respect des lois et réglementations locales

Producteurs

1. Chaîne de traçabilité

- A) Les producteurs fournissent une liste de toutes les matières premières (plantes, fleurs) provenant des exploitations également conformes aux normes IPF/SEOS
- B) Déclaration de conformité avec l'interdiction des ingrédients listés par CITES sans permis appropriés
- C) Déclaration d'utilisation des semences, plants, boutures non OGM
- D) Déclaration d'interdiction d'utilisation des pesticides de synthèse

2. Déclaration de sécurité du travail

3. Déclaration de respect des lois et réglementations locales